

Prix Olivier Debouzy 2025

Prix de l'agitateur d'idées juridiques



Règlement

Article 1 – Objet

Le Prix de l'agitateur d'idées juridiques Olivier Debouzy est un concours qui récompense le meilleur agitateur d'idées juridiques de l'année.

Le Prix est organisé par le Club des juristes et le cabinet d'avocats August Debouzy.

Article 2 – Candidatures

Le prix est ouvert à tous les auteurs dont la production juridique écrite ou audiovisuelle a été réalisée au cours des douze derniers mois, en langue française, sur tous supports et comportant un caractère atypique, impertinent ou original.

Chaque candidat remplit un formulaire à partir du [site du Club des juristes](#).

Pour valider sa candidature, il transmet deux exemplaires du support et deux exemplaires du formulaire de candidatures rempli, par voie postale, impérativement avant le **4 mai 2025, au Club des juristes, 4 rue de la Planche, 75007 Paris**.

Les jours et horaires de livraison sont les suivants : Lundi-Vendredi de 10h à 17h.

Le candidat transmet également le dossier de candidature rempli, **avant le 4 mai 2025 à 23h59**, à l'adresse suivante : prixdebouzy2025@leclubdesjuristes.com

Article 3 - Présélection

Un comité de validation au sein du Club des juristes retient 10 à 15 candidatures en vue de les soumettre à l'appréciation du Jury.

Article 4 - Jury

Le Jury est composé de personnalités du monde du droit et du monde littéraire.

Article 5 - Critères de sélection

À l'occasion de la présélection des candidats par le Club des juristes et de la sélection du Lauréat par le Jury, il est porté attention aux critères suivants :

- La pertinence scientifique
- L'impertinence du discours
- La liberté de ton
- L'audace, l'originalité et le courage
- L'innovation
- La liberté de forme et de support de communication
- L'encouragement à la réflexion sur le droit

Article 6 - Remise du prix

Après avoir été prévenu, le Lauréat est invité à une remise du Prix qui se tiendra le **12 juin 2025** et au cours de laquelle le Jury lui remettra sa récompense.

Article 7 - Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les frais éventuels de participation des candidats au Prix Olivier Debouzy restent à leur charge, de même que tous frais liés au déplacement du lauréat pour assister à la remise du Prix.

Adresse du prix

Prix Olivier Debouzy
Le Club des juristes
4, rue de la Planche
75007 Paris

prixdebouzy2025@leclubdesjuristes.com